



Service public fédéral
Sécurité sociale

Rapport d'activités **DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES**

2024

Avant-propos

L'année 2024 pour le conseil supérieur des volontaires a été une année moins intense, étant donné les échéances électorales et la campagne qui les a précédée. En effet, l'une des missions importantes du conseil consiste en la remise d'avis, sur demande d'un ministre ou d'initiative, sur des projets de lois ayant une incidence sur l'activité volontaire.

Une enquête qualitative sur l'engagement volontaire, menée par Méthos, et une enquête quantitative, menée par Data Synergy, ont été commandées en 2023 par le ministre des Affaires sociales. Ces deux bureaux d'étude ont été assistés par un groupe de pilotage issu du CSV. En mars 2024, le conseil a pris connaissance des résultats de ces enquêtes. A la suite de cette présentation, le conseil a formulé des remarques sur celles-ci et sur un suivi nécessaire à apporter. Cela a fait l'objet, en avril, d'un avis détaillé.

Pointons ici **trois recommandations** adressées aux responsables politiques :

1. garantir l'esprit de la loi, le volontariat est et doit rester un acte altruiste et gratuit ;
2. soutenir l'encadrement des volontaires ;
3. mettre en place une politique de soutien aux volontaires de gestion : simplification, automatisation et cohérence des démarches administratives, formations, numérisation (et alternative pour les volontaires en situation de vulnérabilité numérique).

Le conseil a aussi formulé des recommandations à l'adresse des organisations qui accueillent des volontaires, entre autres :

- pérenniser ou renforcer l'encadrement des volontaires, qui est un levier important de leur satisfaction ;
- maintenir le caractère gratuit du volontariat, compte tenu des aspirations des volontaires ;
- prendre en compte les principales motivations des (futurs) volontaires : valeurs, envie d'agir, volontariat de proximité, flexibilité.

Le conseil a enfin formulé des recommandations pour de futures recherches sur le volontariat.

Le conseil a malheureusement constaté que le projet de loi entraînant la disparition du formulaire C45B n'a pas pu être voté à la fin de la législature et que ce point majeur de ses revendications reste toujours d'actualité. Cette déclaration, en effet, met toute personne bénéficiant d'un statut d'allocataire social en difficulté d'exercer une activité volontaire.

Comme il le dit clairement dans son mémorandum, le CSV rappelle qu'il est obligatoire de demander son avis au sujet de tout projet de réglementation qui touche au volontariat.

Vu l'expertise du CSV, l'ensemble du gouvernement fédéral devrait lui donner plus de garanties pour entamer un dialogue avec lui sur les questions relatives au volontariat et pour fournir des arguments substantiels lorsqu'un avis du CSV n'est pas suivi.

Le Président,
Bernard HUBIEN

Table des matières

Avant-propos

1. Le Conseil supérieur des Volontaires

- A. Fonctionnement
- B. Réunions plénières
- C. Bureau
- D. Secrétariat
- E. Participation au Comité de pilotage d'enquêtes qualitative et quantitative sur les motivations, besoins et difficultés des volontaires

2. Avis du Conseil supérieur des Volontaires en 2024 et suivi des avis précédents

- 2.1. Recommandations du Conseil supérieur des Volontaires (CSV) sur les enquêtes qualitative et quantitative sur le volontariat
- 2.2. Avis volontariat dans les sociétés de logement social et les agences de logement social
- 2.3. État actuel de la suppression de l'obligation d'inscription des demandeurs d'emploi à l'ONEM

3. Annexes

Annexe 1 : Loi du 3 juillet 2005 concernant les droits des volontaires

Annexe 2 : L'arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1^{er} de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

Annexe 3 : Composition du Conseil supérieur des Volontaires en 2024

1. Le Conseil supérieur des Volontaires

A. Le fonctionnement

Organe consultatif créé par l'Arrêté royal du 2 octobre 2002 auprès du Ministère des Affaires sociales - l'actuel SPF Sécurité sociale -, le CSV est un organe de concertation et de consultation permanent où les représentants des volontaires et les autorités entrent en contact afin de garantir une attention permanente aux problèmes spécifiques des volontaires, et ce, dans de nombreux domaines : le droit de la responsabilité, la sécurité sociale, la fiscalité, le droit du travail,....

Le Conseil a pour tâches :

- 1° de collecter, systématiser et analyser les informations relatives aux volontaires et au volontariat ;
- 2° d'examiner les problèmes spécifiques auxquels peuvent être confrontés les volontaires et le volontariat ;
- 3° de sa propre initiative ou à la demande des Ministres compétents, de donner des avis ou de faire des propositions concernant les volontaires et le volontariat.

Le Conseil se compose de 21 membres effectifs – 10 francophones, 10 néerlandophones et 1 germanophone - et de membres suppléants nommés par le Roi pour quatre ans. S'y ajoutent 4 experts nommés en fonction de leur expertise scientifique en matière de volontariat. Mis à part les 4 experts, les membres sont des organisations coupoles représentatives d'un secteur du volontariat.

La composition du Conseil reflète la diversité du volontariat. À cet effet, le champ d'action social a été subdivisé en 10 grands secteurs, chacun représenté au sein du Conseil :

1. Formation et enseignement
2. Jeunesse et seniors
3. Soins de santé
4. Aide sociale et judiciaire
5. Sport
6. Culture (arts, patrimoine artistique, sciences) et loisirs
7. Actions humanitaires et solidarité internationale
8. Religion, courants philosophiques, politique
9. Environnement, nature, bien-être des animaux, écologie,...
10. Famille et autres

Toutes les informations relatives au Conseil, ses avis précédents ou la législation en matière de volontariat sont disponibles sur le site du CSV (www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/fr).

Un nouveau mandat du Conseil a débuté le 1^{er} février 2023.

Décision de nomination : [Arrêté royal du 17 février 2023 nommant les membres du Conseil supérieur des Volontaires \(2023-2027\)](#) (.pdf)

B. Les réunions plénières

En 2024, quatre assemblées générales ont eu lieu: les 19 mars, 14 juin, 23 juin et 28 novembre.

Dans le cadre de ses missions légales « *de collecter, systématiser et analyser les informations relatives aux volontaires et au volontariat* » le CSV a invité Monsieur Joseph Vaessen lors de la réunion plénière du 28 novembre. Celui-ci a présenté au Conseil les résultats de sa thèse de doctorat intitulée « *Le travail volontaire : de sa codification juridique à ses expériences vécues* » publiée en 2024.

C. Bureau

Le Bureau s'est réuni le 14 février, le 16 avril, le 6 juin et le 12 septembre en 2024. Il est composé des membres suivants :

- Hannes RENGLÉ, De Federatie
- Milena CHANTRAINE, Association des Centres culturels de la Communauté française Culture et loisirs
- Séverine WOLFS, Conseil de la Jeunesse Catholique
- Bernard HUBIEN, Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique,
- Brigitte CLOOT, Muzikverband Födekam
- Eva HAMBACH, Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk
- Sarah VAN DEN BOGAERT, Solidaris

D. Le secrétariat

Le Bureau s'est réuni le 9 mai, le 30 août et le 10 octobre en 2023. Il est composé des membres suivants. Le Conseil supérieur des volontaires est assisté par un secrétariat qui est assuré par des fonctionnaires du SPF Sécurité sociale. Le secrétariat offre son soutien administratif et juridique au Conseil. Il veille également à l'organisation et au bon déroulement des réunions, en prenant en charge les aspects logistiques, ainsi qu'à la communication du Conseil, notamment via son site web.

E. Participation au Comité de pilotage d'enquêtes qualitative et quantitative sur les motivations, besoins et difficultés des volontaires

Tout au long de l'année 2023 et durant le premier trimestre de 2024, le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat et deux bureaux d'étude au sein d'un comité pilotage sur les enquêtes qualitatives et quantitatives sur les motivations, besoins et difficultés des volontaires. [Les résultats](#) ont été publiés sur le site du SPF Sécurité sociale au printemps 2024.

2. Avis du Conseil supérieur des volontaires en 2024 et suivi des avis précédents

En 2024, le CSV a donné des avis motivés sur les propositions législatives et réglementaires ayant trait au volontariat.

2.1. Recommandations du Conseil supérieur des Volontaires (CSV) sur les enquêtes qualitative et quantitative sur le volontariat

Suite aux enquêtes qualitatives et quantitatives sur les motivations, besoins et difficultés des volontaires, le Conseil supérieur des Volontaires a formulé une série de [recommandations](#) aux décideurs politiques, aux organisations et en vue de futures recherches sur le volontariat.

2.2. Avis sur le volontariat pour les associations de copropriétaires

En septembre, une proposition de loi étendant la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires aux personnes titulaires d'un droit réel ou personnel sur l'immeuble en copropriété forcée a été déposée au niveau fédéral. Or, les personnes visées réaliseraient toujours des services effectués en partie dans leur propre intérêt et pour leur propre compte, ce qui ne correspond pas à l'esprit de la loi relative aux droits des volontaires. Le CSV a donc rappelé au secrétariat de la Commission des Affaires sociales son avis négatif émis suite à une proposition de loi similaire déposée en 2023. A l'heure d'écrire ces lignes, il n'y a pas eu d'avancée de cette proposition de loi.

- [Avis 'Association de copropriétaires'](#) (.pdf)

2.3. État actuel de la suppression de l'obligation d'inscription des demandeurs d'emploi à l'Agence nationale pour l'emploi

Fin 2023, cette mesure était annoncée dans la note de politique générale "*travail*" présentée à la Chambre par le ministre Dermagne, et également en commission des affaires sociales, de l'emploi et des pensions. Malgré plusieurs courriels et interpellations réalisées en collaboration avec la Plateforme francophone du Volontariat et le Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk, tant auprès du Premier Ministre qu'aux Vice-premiers ministres du gouvernement fédéral, aucun projet de loi n'a été déposé vu le contexte électoral.

- [Avis 'Déclaration préalable ONEM'](#) (.pdf)
- [Deuxième Avis "Déclaration préalable ONEM"](#) (.pdf)

3. Annexes

Annexe 1: Loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2005/07/03/2005022674/justel>

Annexe 2 : Arrêté royal du 20 décembre 2018 relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1^{er} de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/12/20/2018040765/justel>

Annexe 3: Composition du Conseil supérieur des Volontaires

Membres effectifs francophones

Inter-Environnement Bruxelles (Christian DEKEYSER)
Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (Bernard HUBIEN)
Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (Valérie NOTELAERS)
Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (Milena CHANTRAINE)
Croix-Rouge de Belgique Com Francophone (Isabelle BROUWERS)
Association Interfédérale du Sport Francophone (Sylvie RONSSE)
Conseil de la Jeunesse Catholique (Joris FAKROUNE)
Fédération Multisports Adaptés (Christophe DERAMAIX)
Caritas (Emmeline ORBAN)
Secrétariat général de l'enseignement catholique (Luc DEWAELE)
Unessa (Waldo RAINERI)

Membres suppléants francophones

Relie-F (Mathilde SERRUYS)
CANOPEA (Ernest VANDENLINDEN)

Membres effectifs néerlandophones

Natuurpunt (Pieter BECUWE)
Vluchtelingenwerk Vlaanderen (Griet JACQUES)
Koogo (Mieke BAVELAAR)
Vlaams Welzijnsverbond (Aagje FREDERICKX)
Rode Kruis Vlaanderen (Liesbeth VERCAMMEN)
Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk (Eva HAMBACH)
De Federatie (Hannes RENGLÉ)
Vlaamse Sportfederatie (Tars VANSTRAESEELE)
Beweging.net (Sandra ROSVELDS)
Solidaris (Sarah VAN DEN BOGAERT)

Membres suppléants néerlandophones

Katholiek Onderwijs Vlaanderen (Els GOEMINNE)
Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (Lieselot DECALF)
De Ambrassade (Lisa FRANKEN)

Membre effectif germanophone

Eupener Sportbundes ESB (Thomas PÖTGEN)

Membre suppléant germanophone

Muzikverband Födekam (Brigitte CLOOT)

Experts

Philippe ANDRIANNE
Michel DAVAGLE
Tom LEMAHIEU
Guy REDIG

Editrice responsable
Mathilde Henkinbrant

Electro (web) : D/2025/10.770/13

© 2025 CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES

Centre Administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 125
1000 Bruxelles

Tél. : 02 528 63 72

E-mail : mathilde.henkinbrant@minsoc.fed.be

Website : www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be